

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 Mars 2012

N° 31

Date de la convocation :
14/03/2012

Nombre de Conseillers :

13

Présents :

11

Votants :

13

Le **vingt et un mars deux mil douze** à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, QUINET, ANGOULVENT CABANILLAS.

Messieurs : MURET, SECQ, MASSY, CHABRILLAT, MAZUBERT,
COCHIN

Etaient absents excusés :

Madame Benoit a donné pouvoir à M Langlois

Monsieur Lecoq a donné pouvoir à M Chabrillat.

Mme Piot a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2012.

Monsieur Chabrillat demande que l'on ajoute une précision au sujet du SILYA.

Le dossier du lycée sera examiné par la Région pendant le printemps en vue d'une éventuelle reprise en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2012.

1) Agent communal

Arrivée de Monsieur Cochin à 20 heures 15.

Lors de la séance du 13 décembre dernier, le Conseil Municipal avait décidé de nommer M. Cédric DOUAY comme fonctionnaire stagiaire de la Fonction Publique Territoriale pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable un an au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal souhaite d'abord le nommer via un contrat à durée déterminé pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3, alinéa 1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion,

Vu la candidature présentée par Monsieur Cédric DOUAY,

Considérant qu'il s'avère indispensable de faire face temporairement et pour une durée de un an à la vacance d'un emploi d'un adjoint technique de 2^{ème} classe qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi,

Après en avoir délibéré, avec une voix contre,

Autorise Monsieur le Maire a nommé Monsieur Cédric DOUAY en qualité de non titulaire pour accomplir les fonctions d'agent d'entretien et de voirie à compter du 1^{er} avril 2012 pour une période d'un an.

Questions diverses

CAMY

Une commission travaille sur les eaux de ruissellement, on pourrait prétendre à un fond de concours.

Il y a quelques années, le Conseil Général avait des fonds pour aider les communes pour la lutte contre les inondations, nous allons demander au Conseil Général de réactualiser cette ligne budgétaire.

Si on peut obtenir ces aides et pourquoi pas d'autres, des travaux pourraient être réalisés (par tranches) à partir de 2013. Sans ces aides, la commune ne pourrait supporter ce financement sans s'endetter sur plusieurs dizaines d'années.

Baux signés

Les deux baux (101 grande rue et IC2I) seront signés le 29 mars chez le notaire.

Sinistre atelier : Suite aux dégâts dus au gel, un expert est passé, une grande partie des travaux seront pris en charges par l'assurance.

Course cycliste : Le vélo club des Mureaux organise une course le dimanche 16 septembre. Traversée de Jumeauville (venant de Goussonville direction Maule) entre 9h49 et 10h05.

Restauration du Lavoir

Un rendez-vous a eu lieu avec un architecte du patrimoine en vue de constituer un dossier pour le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention.

Une demande d'attribution de fond de concours va être sollicitée auprès de la CAMY et une demande d'aide sera faite auprès de Madame le Sénateur sur la réserve parlementaire.

Contrat Rural

Concernant l'aménagement éventuel d'un plateau d'évolution (terrain de sport), une demande de fond de concours va être faite auprès de la CAMY.

Monsieur le Maire informe qu'il a remis en main propre un courrier constatant la dégradation trop importante de la façade au propriétaire du 2 place de la Mairie.

Monsieur Massy rapporte qu'il a constaté qu'il y avait beaucoup de pigeons dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 .

Le Maire,